

L'Académie des Sciences et Techniques Comptable et Financières lance
2 nouveaux groupes de travail :

- ➔ LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES COMMERCIALES
- ➔ LE CONTRÔLE FISCAL INFORMATISÉ : COMMENT S'Y PRÉPARER ?

La situation économique actuelle demande, plus que jamais, de s'interroger sur les modes opératoires en place, les bonnes pratiques à mettre en œuvre et les risques à éviter. Professionnels du chiffre, avocats, entreprises, se sont regroupés, au sein de l'Académie présidée par William Nahum, pour identifier et analyser les diverses préoccupations des décideurs.....

- **Le recouvrement des créances commerciales – Animé par Philippe Touzet**

Les **retards de paiement** concernent une transaction sur trois, le crédit commercial représente 600 milliards d'euros soit quatre fois le financement des entreprises par les institutions financières, les impayés sont la cause du quart des défaillances d'entreprises, et chaque année en France, 1,9% des 600 milliards de crédit commercial ne sont pas payés, ce qui représente une perte de 11,4 milliards d'euros*. Le recouvrement des créances commerciales est stratégique dans la gestion d'une entreprise. Le **marché** propose une multiplicité de solutions, dont les contours sont mal définis, et qui s'avèrent souvent concurrentes entre elles : recouvrement amiable, assurance crédit, externalisation du poste client, recouvrement précontentieux et judiciaire... **Dans ce contexte, le groupe de travail de l'Académie** aura pour tâche d'**analyser** les situations concrètes soumises par les entreprises utilisatrices, de **lister** les avantages et inconvénients des solutions existantes, d'**améliorer** leur lisibilité, et de **faciliter** le choix de l'entreprise, en étudiant notamment pour chaque profession intervenante du secteur : statut réglementaire, coûts, valeur ajoutée, périmètre idéal et limites d'intervention. Des acteurs de l'ensemble des métiers de la gestion et du recouvrement de créances, des **credit managers**, des responsables financiers, des directeurs juridiques, des responsables de recouvrement au sein de l'entreprise, des greffiers et des magistrats des Tribunaux de Commerce, collaborent à ce groupe de travail. L'objectif final est de proposer un guide d'utilisation à destination des entreprises à paraître en **mai 2010** à l'occasion d'une conférence au Tribunal de Commerce de Paris.

* Sources : rapport annuel 2006 de l'Observatoire des délais de paiement - Baromètre Eurofactor, AFDC-Louis Harris - Baromètre European payment Index 2006 Intrum Justitia - Etude Marsh - Enquête BNP Paribas Lease Group.

- **Le contrôle fiscal informatisé : comment s'y préparer ? – Animé par Marc Lamort de Gail**

L'Administration fiscale a précisé (de 2006 à 2008) le cadre des contrôles des comptabilités informatisées, et les principales règles afférentes à la tenue de comptabilités informatisées sincères, régulières et probantes. L'entreprise contrôlée doit être à même de fournir sur la période contrôlée les données et traitements issus, non seulement de la comptabilité générale, mais aussi de toute application informatique susceptible de justifier, même indirectement, les résultats et déclarations. Afin d'en garantir la valeur probante et l'accès ultérieur, ces données et traitements doivent respecter des règles d'archivage spécifiques. Ainsi, le vérificateur peut par exemple contrôler de façon exhaustive les données issues du système d'information afin de s'assurer du respect des obligations en matière de TVA et de mention sur factures, et ce sur l'ensemble de la période de contrôle. Les sanctions en cas de non-respect de ces dispositions sont importantes et le risque existe pour l'entreprise de se voir rejeter la comptabilité, faute de valeur probante, ou d'une opposition à contrôle fiscal, au cas où les données et traitements ne seraient pas disponibles. **L'objectif du groupe de travail de l'Académie** consiste donc à **resituer** les principaux enjeux pour les entreprises, **proposer** une démarche de préparation à ces contrôles et **mettre en évidence** la valeur ajoutée que peut tirer l'entreprise d'une telle approche (amélioration du système d'information, renforcement du contrôle interne, nouvelles pistes d'économies fiscales, sécurisation des comptes et déclarations, etc...). Des acteurs de l'ensemble des parties concernées par cette problématique participent à ce groupe : éditeurs de logiciels, spécialistes de l'archivage, fiscalistes, experts-comptables, DAF du CAC 40 et de PME,... La conférence et la présentation du guide rédigé par le groupe de travail sont prévues en **juin 2010**.

A propos de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

Lancée en septembre 2004 à Bercy par William Nahum, l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières représente aujourd'hui un réseau francophone et francophile constitué de 65 000 membres répartis dans 25 pays. L'Académie poursuit trois objectifs premiers : **rassembler** les professionnels de la comptabilité, de l'audit, de la gestion et de la finance autour de valeurs communes en vue de faciliter leurs échanges, **développer** la réflexion doctrinale et pratique et **constituer** un réseau de professionnels pluridisciplinaires, exerçant leurs activités dans les entreprises, les universités, les professions libérales, le secteur public,... Petits-déjeuners, conférences, groupes de travail, publications, vidéos, newsletter, site Internet, ... www.lacademie.info

Pour toute information supplémentaire et/ou contacter la personne en charge du groupe de travail :

I-MEDIA Conseil & Communication - Vanessa Haddar – 01 43 38 75 35 - vhaddar@imedia-conseil.fr